

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 V. 198** Vœu pour des Montmartrobus respectueux de l'environnement et de la santé.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que depuis 2001, des Montmartrobus électriques ont été mis en service et ont montré leur efficacité pour transporter habitants et touristes dans les petites rues pentues de Montmartre.

Depuis 2010, ce matériel très rare (seuls 16 exemplaires ont été produits dans le monde dont 14 pour la ligne Montmartrobus), est en fin de vie.

Dès cette date, la municipalité du 18e a alerté la RATP et demandé un plan de remplacement de ces bus électriques.

Or, la RATP n'a jusqu'à présent pallié à ces dysfonctionnements que par l'utilisation de bus de gabarit classique fonctionnant au Diesel.

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé vient de classer le Diesel comme "cancérogène certain".

Considérant que ce produit dangereux provoque maladies et décès prématurés.

Considérant que les bus Diesel en plus d'être néfastes pour nos poumons sont bruyants.

Aussi, sur proposition de Sylvain Garel, Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe-Ecologie - Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris,

Emet le vœu que :

- La RATP n'utilise plus des véhicules Diesel pour assurer le service du Montmartrobus et les remplace dans les meilleurs délais par des véhicules respectueux de l'environnement et de la santé.